

# Rapport de la sous-commission des comptes 2017

## Dicastère de Mme Katia Babey (DJASS)

---

### Composition de la sous-commission

|          |                         |                 |
|----------|-------------------------|-----------------|
| Membres: | Monsieur Karim Boukhris | POP, rapporteur |
|          | Monsieur Alain Vaucher  | PLR             |
|          | Monsieur Oguzhan Can    | PS              |

La sous-commission s'est réunie le lundi 19 mars 2018 de 7h45 à 12h00 en présence de Mme Katia Babey, conseillère communale, cheffe de dicastère et de Mme Ana Sarrias, secrétaire de direction, ainsi que, pour leurs services :

- Centre 115 : Mme Charline Checola (co-présidente) et Mme Alexiane Humberset (co-présidente) pour le Parlement des jeunes
- Centres 301, 315 et 321 : M. Christophe Bissat (chef de service) pour le service de l'action sociale
- Centres 311, 482 et 483 : M. Souhaïl Latrèche (chef de service) pour le service de santé et promotion de la santé, et Mmes Ruth Hynek Hlavizna et Valérie Wyser-Attinger (orthophonistes co-responsables)
- Centres 520, 521, 524 et 525 : M. Rolf Aeberhard (chef de service) pour le service des sports
- Centres 550, 551 et 552 : M. Michaël Voegtli (chef de service) et Mme Sybille Ducommun (adjointe administrative) pour le service de la jeunesse

### **115 – Parlement des jeunes**

Les coprésidentes actuelles, invitées à présenter les activités du Parlement des jeunes, évoquent les événements ayant pris place en 2017, notamment un *Pontjection* qui a eu lieu finalement au Parc des Musées, un *Speed Debating* ou la récolte de fonds pour le Zoo du Bois du Petit-

Château. Le comité apolitique, composé de 13 personnes cette année, a pour mission d'œuvrer pour/par des jeunes, d'offrir un espace de parole et de soutenir des projets jeunesse. En raison du manque d'information par rapport au budget à disposition, deux projets ont été refusés et le budget de CHF 7'810.- n'a été utilisé que partiellement (CHF 2'762.35).

Après quelques difficultés durant l'année 2017, le nouveau comité est confiant et motivé pour l'exercice 2018, souhaitant améliorer sa visibilité par le biais de différents réseaux. Il a noué notamment des liens avec les parlements des jeunes des villes du Locle, de Neuchâtel et la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes. Il pourra compter sur un accompagnement du service de jeunesse qui a désigné une "conseillère". Enfin, il aura l'opportunité de venir présenter ses projets, activités lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

### **301 – Office d'aide sociale**

En préambule, le chef de service excuse l'absence de l'administrateur. Après une entrée en fonction assez engagée, il évoque différents changements liés au personnel en place et une réorganisation du service qui ont permis de :

- Répartir des tâches du secteur comptabilité entre différents collaborateurs suite au départ à la retraite du responsable;
- Nommer trois responsables de groupe assistantes sociales (AS) pour accompagner, former, répondre aux questions métiers des assistants sociaux (26 postes) répartis dans les trois groupes;
- Nommer une adjointe au chef de service pour l'appuyer dans les tâches, notamment de planification et d'organisation.

Cette réorganisation (organigramme remis aux commissaires) présente différents avantages, en matière de polyvalence, de suivi des dossiers des bénéficiaires et a permis d'améliorer la collaboration entre les différents secteurs.

Après avoir également eu l'occasion de présenter la situation lors d'une séance du Conseil communal par rapport au turn-over (50%), les problématiques liées au nombre de dossiers par AS, 2 EPT ont pu venir compléter les équipes. Avec la participation des autres communes et du

canton au pot commun, il convenait d'assurer une bonne gouvernance des ressources et la qualité des prestations. Depuis le mois de mars 2018, le service commence à sentir les effets et une nouvelle dynamique semble se mettre en place. Pour autant que tous les collaborateurs soient présents, les dossiers à gérer sont de 112 à 113 contre 140 auparavant.

Les AS sont contraints de respecter des normes contraignantes, des forfaits en fonction de catégories d'âge, les formations, la composition familiale, ce qui permet d'assurer une égalité de traitement. Ils ont la possibilité de déterminer le temps mis à disposition pour un bénéficiaire, ce qui représente, en raison de leur charge de travail, passablement de frustration. Actuellement, ils ont mis en place une nouvelle procédure à l'interne et lors de l'ouverture d'un dossier, la situation du bénéficiaire est présentée à l'entier du groupe. Toutefois, étant donné le côté évolutif des normes et des situations des bénéficiaires ainsi que de la complexité des données à croiser, les dossiers doivent être révisés très régulièrement.

Les autres organes (CDC-Social, Conseil de la facture sociale) liés à l'aide sociale sont évoqués brièvement ainsi que les nouvelles stratégies d'intégration professionnelle et la collaboration avec le service de l'emploi qui déploie son action de manière à ce que les personnes proches du marché de l'emploi retrouvent au plus vite une activité professionnelle.

Au niveau des actions contre les abus, le chef de service indique que tous les cas sont dénoncés à l'Office des relations et des conditions de travail (ORCT) du service de l'emploi, lequel compte trois inspecteurs pour tout le canton. Au vu des ressources importantes que nécessitent ces affaires (plaintes, rapports, courriers, démarches juridiques), des aspects d'éthiques par rapport au travail des AS, le résultat n'est pas toujours concluant car se soldant régulièrement par des actes de défaut de bien.

Selon les dernières factures de régularisation et en lien avec les subsides ou nouvelles normes, l'augmentation des coûts de l'aide sociale semble contenue à 2%. Sans le subventionnement en place, cela représenterait des coûts d'environ CHF 30 millions pour la commune.

Enfin, les différents comptes sont passés en revue sans susciter de commentaire.

### **311 – Centre santé sexuelle-Planning familial**

Suite au projet d'agrandissement du Centre Pierre-Coullery, l'institution a souhaité reprendre les locaux loués au Centre santé sexuelle - Planning familial (PF). Il s'agissait dès lors d'étudier rapidement les nouvelles solutions qui se présentaient pour organiser un déménagement (Maison du jardinier ou locaux communaux). Après que l'HNE a résilié la convention qui le liait au PF concernant les prestations gynécologiques, ce qui impliquait des coûts supplémentaires importants, le choix s'est finalement porté sur un bâtiment communal (Serre 14). Ainsi, les coûts sont contenus et les activités du PF pérennisées, avec des avantages par rapport à cette situation centrale, les aspects liés à l'anonymat, et également par rapport aux synergies avec le Centre de santé scolaire, installé dans le bâtiment. A relever la forte fréquentation du PF, comprenant une augmentation de 30% pour les tests IST. Enfin, une réflexion globale est en cours afin d'étudier les possibilités d'accroître les recettes en fonction de l'âge ou d'autres critères. Il est relevé que le PF est subventionné par la Ville du Locle et que l'État garantit une garantie de déficit, à hauteur de 50% du montant des dépenses.

### **315 – Maison de retraite (- Le Châtelot)**

Différents services sont actuellement occupés à constituer et consolider une note pour le Conseil communal qui traite de tous les aspects (bâtiment, travaux, appartements, gestion des locations, planification PMS et PC compatibilité, conciergerie, animation intergénérationnelle). Une analyse globale sera donc effectuée prochainement.

### **321 – Participation aux institutions sociales**

Concernant le compte 36360270 *Subv. org. non lucrative-Assistance autre*, les versement figurant au budget ont été versés aux institutions. Une association n'a pas eu besoin de recourir à la garantie de déficit de CHF 500.- qui lui avait été concédée. Le tableau des subventions est remis aux commissaires.

### **482 – Centre de santé scolaire**

Suite au non-remplacement de l'adjointe du chef de service (0.8 EPT), le service s'est réorganisé. Malgré quelques difficultés, les missions centrales

restent de haute qualité. La suppression de certaines prestations ou projets, et des formations complémentaires pour certains collaborateurs permettent d'assurer le bon fonctionnement. Il est indiqué que le *compte 36370800 Subv. aux personnes physiques – Prêts* enregistre les intérêts liés au programme d'incitation pour les nouvelles installations de cabinets de médecins.

### **483 – Centre d'orthophonie**

Bien qu'une nouvelle convention ait été signée le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec l'État d'une durée de trois ans, avec toutefois des conditions moins favorables que la précédente, les nouvelles coupes annoncées de 2 millions d'ici 2020 inquiètent fortement le Centre d'orthophonie et les professionnels du secteur.

Les comparaisons effectuées par l'État doivent être considérées avec une extrême prudence, par rapport aux différents systèmes cantonaux en vigueur. Si l'État décide, par exemple, de ne plus procéder au remboursement de certaines prestations, cela aurait un impact sur le Centre. Les coresponsables resteront très attentives à l'évolution de ce dossier bien que les avantages liés aux centres communaux semblent reconnus par l'État : ratio qualité/prix des prestations thérapeutiques plus économique que pour les privés. Un groupe de travail a été constitué par l'État et va se réunir 2 fois par mois jusqu'à l'été. Il réunit différents professionnels: le chef de l'Office de l'enseignement spécialisé (OES), une collaboratrice scientifique, deux représentants des Centres des Villes, une représentante de l'Association romande des logopédistes diplômés (ARLD) et une autre pour le centre des orthophonistes/logopédistes indépendantes (COLIN). Différents éléments concernant les prestations (nature, nombre selon les différents cercles scolaires, critères d'octroi, etc.) seront analysés. Dans ce cadre, une prise en compte du tissu social semblerait être pertinente, sachant que dans des conditions précaires, les problèmes de langage peuvent être aggravés.

Concernant la facturation des traitements pour absence non excusée, les résultats sont concluants, les parents prenant l'habitude de prévenir à l'avance.

La question des locaux actuels du Centre d'orthophonie, et notamment la salle d'attente ainsi que certains bureaux qui ne répondent plus, ni à l'accueil des enfants estimés à 250 par semaine et de leurs parents, ni aux bonnes conditions de travail adéquates pour le personnel est soulevée. Afin d'étudier les possibilités d'occuper l'espace du rez-de-chaussée, cette question sera reprise avec la direction générale de l'école.

Au niveau des ressources humaines, il est indiqué qu'en cas de départ, le délai de carence n'est pas appliqué pour les orthophonistes. De manière générale, le pont AVS lors de retraites anticipées doit être compensé par le service. L'une des coresponsables prenant sa retraite à fin juin, il est indiqué que c'est la co-responsable restante qui reprendra seule la responsabilité de l'équipe, composée de 16 personnes, représentant 9 EPT. Les participants profitent de l'occasion donnée pour la remercier de son engagement et lui souhaiter une bonne continuation.

### **520 – Service des sports**

De manière générale et en raison du vieillissement des infrastructures et de certaines machines, il y a eu plus de difficultés à respecter les budgets alloués. Certains rééquilibrages au niveau des centres ont dû être réalisés. Il est indiqué que la plupart des travaux sur les machines (80%) peuvent être effectués par le mécanicien machine du service qui achète les pièces auprès des différents fournisseurs. Le dépassement de CHF 19'500.- au *compte 31300000* concerne les coûts liés au mandat relatif à l'organisation des manifestations, notamment en lien avec le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Trotteuse-Tissot.

Avec une offre attractive et des cours différenciés et renouvelés, l'intérêt pour Midi-Tonus est réel, enregistrant une augmentation de recettes. Deux sessions sont organisées annuellement (session printemps et hiver) et celles-ci remportent un vif succès. La statistique est remise aux commissaires. Des réflexions sont en cours sur un programme pour la jeunesse. Enfin, il est indiqué que dans le cadre de la mobilité douce, la Ville a mis à disposition des employés depuis plusieurs années, cinq vélos électriques. Le service en gère deux qui sont régulièrement utilisés, en plus des possibilités offertes par Vélospot.

## **521 – La Charrière, terrains, piste, halles**

Le service a pu mettre à disposition des utilisateurs du terrain de street-hockey des conteneurs faisant office de vestiaires. Bien que cette solution ne soit pas idéale, elle permet aux utilisateurs de s'abriter. D'autres besoins sont apparus tels qu'un abri pour les arbitres ou des gradins. Il s'agira pour le Club d'étudier les possibilités d'autofinancer ces installations.

Les budgets pour le poste *Electricité-eau-gaz* sont lissés sur cinq ans et dépendent des conditions météorologiques. En lien avec le système d'éclairage des terrains et notamment par rapport à la demande d'un riverain, il est indiqué que le système en place a ses limites. En effet, l'horloge intégrée ne permet pas, lorsque des matchs ont lieu en soirée et que le système doit alors être permuté en mode manuel, d'automatiser l'extinction des lumières. C'est pour cette raison, que le service, qui a constaté quelques oublis des clubs utilisateurs, travaille sur différents aspects, en sensibilisant, avertissant et finalement en sanctionnant. A noter qu'il s'agit de 7 clubs, composés de 76 équipes représentant 150 personnes. Les amendes actuelles varient de CHF 100.- (petit terrain) à CHF 200.-. Nonobstant, le service réfléchira sur la procédure (montants des amendes progressifs par exemple) car le changement du système est relativement coûteux et ne semble pas, à ce stade, être justifié.

Enfin, il s'agira en fonction du développement des activités de la Ferme des Arêtes, de réfléchir à de nouvelles solutions pour entreposer les traceuses de ski de fond.

## **524 – Piscine des Arêtes et Numa-Droz**

Les comptes et les remarques sont passés en détail et ne suscitent pas de question. Au niveau du personnel, il est indiqué qu'en raison d'un accident d'un collaborateur qui nécessitera un changement de fonction, une réorganisation est nécessaire. En lien avec d'autres absences (accidents-absences maladie), le service a dû recourir à des entreprises externes de nettoyage pour assurer l'ouverture des sites. Les prestations donnent satisfaction.

Avec la fusion des deux piscines pour ce centre et des nouveaux comportements des usagers en matière d'hygiène nécessitant un traitement plus intensif des eaux des bassins, les budgets alloués sont

insuffisants. Une étude a également été réalisée par une entreprise spécialisée afin de voir quelles étaient les possibilités de réutiliser une pompe à chaleur datant de 1984. En effet, le réchauffement de l'air représente la partie la plus importante des coûts d'énergie (60% contre 40% pour l'eau).

### **525 – Piscine, patinoire des Mélézes**

De nouveaux containers à déchets ont été achetés afin de permettre aux grandes sociétés sportives de gérer leurs déchets et de bénéficier d'une facturation au poids.

A la piscine, des travaux ont été nécessaires pour remettre en état la zone de l'ancien toboggan et la pelouse. D'autres aspects (fouille, investigation sur un tuyau, pédiluve) sont également évoqués. Une fuite d'eau non localisée engendre une perte conséquente d'eau (coûts estimés à environ CHF 25'000.-). Le cas a été annoncé à l'assurance et les recherches pour détecter la fuite seront réalisées ce printemps. Le tableau de consommation de l'eau est remis aux commissaires. Tel que susmentionné pour les piscines des Arêtes et de Numa-Droz, la hausse de la consommation est également due au fait que de plus en plus d'usagers ne se douchent pas avant l'entrée dans les bassins, ce qui engendre des coûts de traitement de l'eau importants afin de répondre aux normes d'hygiène.

Les recettes liées aux entrées sont satisfaisantes et enregistrent une augmentation.

Enfin, il est indiqué que les surfaceuses sont très sollicitées, ce qui est nécessaire pour un club jouant en ligue nationale ou pour la piste extérieure. Il faut compter 15 à 20 surfacages quotidiens, représentant un m<sup>3</sup> de neige par passage.

### **550 – Service de la jeunesse**

En préambule, le chef de service informe les commissaires que les dépenses sont maîtrisées, sans possibilité de réduire plus par rapport aux prestations et actions menées par le secteur. Il évoque les nombreuses collaborations et la volonté de l'équipe d'assurer une animation socio-culturelle. Le service a une mission éducative et d'accompagnement des

jeunes personnes vers l'autonomie et le respect des principes essentiels du vivre ensemble. Il a également pour mission d'encourager des relations plus harmonieuses entre les générations en soutenant, en diffusant et offrant un cadre clair pour que puissent s'exprimer les jeunes de la Ville et grandir dans une Cité qui leur est ouverte. Il évoque également le bilan des "chantiers" mis en place à l'interne avec les outils ayant pour objectif de :

- Mieux montrer les cohérences des projets et la visibilité des missions. Pour ce faire, une nouvelle brochure a été réalisée à moindre coût en privilégiant les acteurs locaux avec une présence accrue sur les réseaux sociaux concernant les activités jeunesse.
- Retisser les liens dans le domaine jeunesse. A cet effet, les démarches ont été entreprises pour constituer la Commission de la jeunesse (qui ne s'est pas réunie depuis 2015). Les liens avec le Parlement des jeunes ont été clarifiés et une "conseillère" a pu être désignée. Les moyens pour l'accompagnement doivent encore être clarifiés.
- Détendre l'offre parascolaire pour les enfants du cycle 2 (détaillée dans le centre 551).
- Repenser et clarifier l'offre pour l'accueil extrascolaire pendant les vacances. Une collaboration plus étroite a été initiée avec *Passeport vacances* en reprenant notamment la vente des passeports par le service (anciennement le secrétariat des écoles). L'idée est également de proposer un accueil au sens plus large, par le biais d'une carte vacances pour des activités à la journée.

### **551 – Accueil parascolaire**

Avec un taux de couverture de 14% (La LAE prévoit d'ici 2020 un taux de 20%) et la forte demande, les places sont extrêmement sollicitées. Le taux d'occupation est d'environ 80% (par rapport aux horaires étendus, horaires écoles, besoins différents en fonction des jours de semaine).

Des économies ont pu être réalisées sur certaines denrées mais ne sont pas possibles sur la partie contractuelle qui concerne le prestataire repas. Le subventionnement aux entreprises publiques et privées est évoqué ainsi

que le programme d'impulsion cantonal qui prévoit un versement unique de CHF 500.- pour toute nouvelle place ouverte au cycle 2.

Enfin, il est indiqué qu'un projet de Table de midi, lié à l'une des structures parascolaire de la Ville (Charrière 2bis ou Doubs 34) permettant d'accueillir pour le repas 18 enfants de cycle 2 verra le jour pour la rentrée 2018-2019 (sous réserve de l'approbation du canton pour une intégration dans la LAE).

### **552 – Accueil préscolaire**

Les comptes ne suscitent pas de remarque. A relever que le taux d'occupation est de 100% et que l'offre préscolaire (taux de couverture LAE proche de 30%) est satisfaisante. Sur la base de contrôles de la directive, notamment sur l'attribution et la capacité contributive des parents, entre 2016 et 2017, le service a eu une augmentation de la part parentale de 1.3% pour le parascolaire et de 0.6% pour le préscolaire, soit des recettes supplémentaires de CHF 60'000.-. Il est indiqué selon les critères découlant de la LAE que les représentants légaux en recherche d'emploi (inscrits dans un ORP ou d'une caisse de chômage) sont considérés aussi comme prioritaires. Enfin, à noter que le service a su compter ces dernières années sur les programmes d'impulsion d'une durée limitée visant à encourager la création de places d'accueil (compte 46300000).

Le rapporteur de la sous-commission  
Karim Boukhris